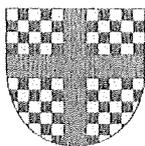


COMMUNE de SAIZERAIS



DEPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT
NANCY
CANTON
NORD TOULOIS

EXTRAIT du REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal du jeudi 30 juin 2022

Le jeudi 30 juin 2022 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est tenu en mairie dans sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 24 juin 2022 et affichée à son lieu habituel en mairie le 24 juin 2022.

Etaient présent-e-s :

Mesdames Laetitia ASCHBACHER ; Catherine JUIN ; Hélène MAXANT ; Evelyne FRANK et Christine LODEWYCK GRANGER
Messieurs Ludovic LEGGERI ; Jean-Luc ERB ; Alain LAFONTAINE ; Jacques CHENET ; Gilles PRETAT ; René MATHIOT ; Olivier DAVID et Gilles LAFLEUR.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent-e-s excusé-e-s : Mesdames Anne RIVOAL et Magali QUIRING ; Messieurs Christophe CHILLET et Romuald HEILLIG

Absent-e-s non excusé-e-s : néant

Pouvoirs : Monsieur Christophe CHILLET à Madame Hélène MAXANT ; Monsieur Romuald HEILLIG à Monsieur Alain LAFONTAINE et Madame Magali QUIRING à Madame Evelyne FRANK

Présents : 13

Votants : 16

DELIBERATION N° 11

SERVICE ENFANCE JEUNESSE – TARIFS ANIMATIONS SPORTIVES - RENTREE 2022

(Rapporteur : Monsieur Alain LAFONTAINE)

Les membres de la commission communale enfance-jeunesse ont souhaité porter une politique d'accompagnement aux sports à l'attention des jeunes enfants dans le cadre du PET.

Il est donc envisagé de proposer :

- des activités péri-éducatives en période scolaire à compter du 1^{er} septembre 2022 : les mardis et jeudis de 16 h 10 à 17 h 30. Les mardis pour les enfants de niveau CE1/CE2 élèves et les jeudis pour les élèves de niveau CM1 / CM2. Il y aura possibilité d'accueillir au maximum 16 enfants selon l'activité et les inscriptions seront par cycle (de vacances à vacances). A l'issue de l'activité les enfants seront repris en charge par leurs représentants légaux.
- Un stage multi sports pendant les vacances de printemps (5 jours)

Après présentation des budgets prévisionnels des actions et débat, les membres du conseil municipal à la majorité (CONTRE : 5 / POUR : 6 / ABSTENTION) décident d' :

APPROUVER les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2022 :

	Habitants de Saizerais	Habitants extérieurs à la commune de Saizerais
ACTIONS SPORTS (périodes scolaires)	1 € par séance	2 € par séance
STAGE MULTISPORT (période vacances scolaires)	10 € par jour soit 50 €	16 € par jour soit 80 €

Extrait du registre des délibération
Fait et délibéré à Saizerais, le 30 juin 2022
Le maire, Ludovic LEGGERI

